

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

Marseille, le

- 7 MAI 2018

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLÉMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Dossier suivi par : Mme HERBAUT
Tél. : 04. 84.35.42.65.
n° 57-2017 DIG/EA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du 7 mai 2018, il sera procédé du 5 juin au 5 juillet 2018 inclus, à l'ouverture, sur le territoire et en mairie d'Aubagne, d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement et à l'autorisation requise au titre de l'article L.214-3 du même code au bénéfice du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune en vue de la réalisation de travaux hydrauliques sur l'Huveaune entre Aubagne et La Penne sur Huveaune.

Le projet porte sur l'élargissement du lit de l'Huveaune au droit de quatre secteurs situés entre le pont Manoukian et le pont de la Gare sur la commune d'Aubagne afin d'augmenter la capacité hydraulique du cours d'eau et de protéger la commune d'une crue de débit 160 m³/s.

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille, Monsieur Christian Haon - Ingénieur Thermique et Mécanique - Expert judiciaire CA d'Aix.

Le dossier d'enquête publique sur support papier comprenant notamment le document d'incidences et le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de trente et un jours consécutifs, du 5 juin au 5 juillet 2018 inclus en mairie d'Aubagne - services techniques municipaux - service urbanisme - 180 traverse de la Vallée (13400), du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 afin que chacun puisse consulter gratuitement le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera :

- consultable sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>
- consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, bd Paul Peytral, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau 421 - contact préalable au 04.84.35.42.65.)

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, en s'adressant à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie d'Aubagne, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante pref-ep-sibvh-travaux-hydrauliques@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

.../...

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur Christian Haon qui se tiendra à la disposition du public au lieu, jours et heures suivants :

- Mairie d'Aubagne - services techniques municipaux - service urbanisme -180, traverse de la Vallée (13400)

- mardi 5 juin 2018 de 9h00 à 12h00
- lundi 11 juin 2018 de 14h00 à 17h00
- mercredi 20 juin 2018 de 9h00 à 12h00
- jeudi 28 juin 2018 de 9h00 à 12h00
- jeudi 5 juillet 2018 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables en mairie d'Aubagne aux heures d'ouverture au public et sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture où elles seront publiées dans les meilleurs délais (1).

L'ensemble des observations et propositions du public sera communicable aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations relatives à l'enquête sont consultables sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

À l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie d'Aubagne ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône et sur son site internet pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statuera par arrêté pris au bénéfice du SIBVH sur le caractère d'intérêt général de l'opération et accordera, s'il y a lieu, l'autorisation requise au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques. L'arrêté sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Le maître d'ouvrage du projet est le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune (SIBVH) - ZI des Paluds - 932, avenue de la Fleuride - 13400 AUBAGNE. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du SIBVH - tél. : 04.42.62.85.13.

1) Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillis au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.

Pour le Préfet
Le chef de Bureau

Gilles BERTOTHY